

NATIONS UNIES



**ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE**



**CONSEIL
DE SÉCURITÉ**

Distr.
GÉNÉRALE

A/10135

S/11756

15 juillet 1975

ORIGINAL : FRANCAIS

ASSEMBLEE GENERALE
Trentième session
Point 24 de la liste préliminaire*
ADMISSION DE NOUVEAUX MEMBRES A
L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

CONSEIL DE SECURITE
Trentième année ..

Demande d'admission de la République du Sud Viet-Nam
à l'Organisation des Nations Unies

Note du Secrétaire général

Conformément à l'article 135 du règlement intérieur de l'Assemblée générale et à l'article 59 du règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le Secrétaire général a l'honneur de communiquer ci-joint la demande d'admission de la République du Sud Viet-Nam à l'Organisation des Nations Unies, contenue dans un télégramme daté du 15 juillet 1975, adressé au Secrétaire général par le Président du Gouvernement révolutionnaire provisoire de la République du Sud Viet-Nam.

* A/10000.

ANNEXE

Télégramme daté du 15 juillet 1975, adressé au Secrétaire général
par le Président du Gouvernement révolutionnaire provisoire de la
République du Sud Viet-Nam

Conformément Article 4 Charte Nations Unies et au nom Gouvernement révolutionnaire provisoire République Sud Viet-Nam j'ai l'honneur présenter à Votre Excellence demande d'admission République Sud Viet-Nam comme Membre Organisation Nations Unies avec tous droits privilèges et devoirs qui en découlent.

Je déclare que la République Sud Viet-Nam accepte obligations contenues dans Charte Nations Unies et qu'elle s'engage solennellement à accomplir ces obligations.

Le Gouvernement révolutionnaire provisoire République Sud Viet-Nam saurait gré à Votre Excellence de bien vouloir saisir le Conseil sécurité Organisation Nations Unies de cette demande d'admission République Sud Viet-Nam.

Président Gouvernement révolutionnaire provisoire République Sud Viet-Nam

HUYNH TAN PHAT
